

Une nouvelle offre de service pour simplifier et accélérer vos démarches administratives :
la délivrance en ligne de l'attestation de résidence fiscale

Objectifs

La nouvelle procédure de délivrance de l'attestation de résidence fiscale en ligne à partir du Compte Fiscal des Professionnels permet de simplifier et d'accélérer vos démarches administratives pour bénéficier des avantages fiscaux conventionnels appliqués aux revenus de source étrangère.

Délivrée en temps réel et en format PDF, l'attestation de résidence fiscale peut être sauvegardée et imprimée autant de fois que nécessaire.



Pour qui ?

Ce service est offert aux entreprises dont l'établissement principal est situé en France.

L'attestation continue d'être délivrée par le service fiscal gestionnaire pour les entreprises qui n'utilisent pas encore les services en ligne.

L'attestation délivrée directement en ligne est acceptée par les administrations fiscales et les établissements payeurs étrangers demandant la production d'une attestation de résidence fiscale.

Comment obtenir l'attestation de résidence fiscale en ligne

Accès à partir de l'espace «abonné»

Pour obtenir votre attestation de résidence fiscale en ligne, vous devez disposer d'un espace abonné accessible depuis le site impots.gouv.fr et adhérer au service « Consulter mon compte fiscal » *

The screenshot shows the website interface for 'impots.gouv.fr'. At the top, there are navigation links: 'Contacts | Questions fréquentes | Plan du site | Pour la presse | Nous connaître | Nous suivre' with social media icons for Twitter and Facebook. The main header includes the French Republic logo and the text 'le site de la Direction générale des Finances publiques'. Below this is a navigation bar with three tabs: 'PARTICULIERS', 'PROFESSIONNELS' (circled in orange), and 'DOCUMENTATION'. To the right, there is a search bar with 'RECHERCHE' and options for 'Recherche détaillée' and 'Recherche de formulaires'. Below the search bar is a section titled 'Tous vos services en ligne' with a sub-section 'Accès à votre espace' containing 'Particuliers' and 'Professionnels' (circled in orange). The main content area is divided into two sections: 'vous êtes un PARTICULIER' and 'vous êtes un PROFESSIONNEL'. The 'PARTICULIER' section lists services like 'Consultez votre compte', 'Gérez vos paiements', 'Declarez vos revenus', 'Effectuez une démarche', 'Gérez votre profil', 'Calculez votre impôt', and 'Téléchargez un formulaire'. The 'PROFESSIONNEL' section lists services like 'Creez votre espace abonné', 'Accédez à votre espace abonné', 'Payez la CFE et la TF', 'Télédeclarez vos données sociales', 'Calculez votre impôt', and 'Téléchargez un formulaire'. On the right side, there is a section 'les autres services de la DGFIP' listing services like 'Le plan cadastral', 'Les amendes', 'Le télépaiement des services publics locaux', 'Les collectivités locales', 'Les cessions immobilières de l'Etat', 'Les pensions et retraites de l'Etat', and 'Les ventes domaniales'.

*Les modalités d'abonnement et d'adhésion sont précisées sur le site impots.gouv.fr à la rubrique « professionnels ».

Service « Consulter mon compte fiscal »

Dans votre espace abonné, choisissez le service « Consulter > Compte fiscal ».

impots.gouv.fr AIDE

ESPACE ABONNÉ

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES

Espace abonné

Mme ROSEMONDE Lila

Espace abonné
Quitter

DOSSIER COURANT
SIREN 123456789
SARL MARTIN DISTRIBUTION

MON ESPACE

0 communiqué
0 nouveau message personnel

Gérer mes services
Poser une question générale

MA PAGE PERSONNALISÉE

Gérer mon agenda fiscal, mon information fiscale, mon classeur

MES SERVICES

Consulter
Compte fiscal

Déclarer

T.V.A.
C.V.A.E.

Payer

T.V.A.
Impôt sur les sociétés
Taxe sur les salaires
C.V.A.E.
Autres impôts

Démarches

Effectuer une démarche
Suivre mes démarches

Sur la 1ère page de votre compte fiscal, un menu « Attestation fiscale » vous est proposé. La sélection de ce menu fait apparaître un sous-menu « Attestation de Résidence Fiscale »

impots.gouv.fr

PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE VISITE GUIDÉE IMPRIMER AIDE

PROFESSIONNELS

CONSULTER LE COMPTE

Accès au compte fiscal

Accès au compte fiscal - dernière mise à jour des données le 02/05/2012

ACCÈS PAR IMPÔT HISTORIQUE DES PAIEMENTS SITUATION DE LA DETTE FISCALE **ATTESTATION FISCALE**

Attestation de Régularité Fiscale
Attestation de Résidence Fiscale

Retour à la vision Agent

VOS DEMARCHES EN COURS

VOS DERNIÈRES DÉCLARATIONS

Impôt sur les sociétés

Période	Régime	Type	Mode de dépôt	Date de dépôt	Résultat	Régime groupe
Exercice clos le 31/12/2010	Régime normal	Dépôt initial	Déclaration transmise par télé-procédure	02/05/2011	<72 200> €	

TVA et taxes assimilées

Période	Régime TVA	Type	Mode de dépôt	Date de dépôt	Total à payer ou crédit de TVA
secteur d'activité n° 1 à compter du 01/10/2008					
3 ^e trimestre 2011	Réel normal - trimestriel	Déclaration Initiale	Déclaration transmise par télé-procédure	10/10/2011	néant

Remarque :

La sélection du sous-menu « Attestation de Résidence Fiscale » par une entreprise ne disposant pas d'établissement principal situé en France fait apparaître un message précisant le non respect des conditions d'utilisation du service en ligne. Un bouton situé en bas de l'écran permet de revenir à l'écran d'accueil du Compte Fiscal des Professionnels.

Complètement des informations utiles

Pour obtenir votre attestation, vous devez au préalable sélectionner dans une liste déroulante :

- l'année de perception des revenus de source étrangère ;
- l'État cosignataire de la convention fiscale relative à ces revenus.

Vous pouvez également renseigner les informations suivantes :

- cocher la ou les cases correspondant à la nature des revenus étrangers perçus ;
- saisir s'il y a lieu les données relatives au fonds d'investissement (nombre de porteurs de part, pourcentage de porteurs résidents en France).



Attention : les informations sélectionnées, saisies ou cochées figurent sur l'attestation de résidence fiscale.

Remarques :

- lors de la saisie de l'année de perception des revenus : l'année de la demande d'attestation de résidence fiscale est pré affichée ;
- la liste des États cosignataires de la convention proposée est contextualisée en fonction de l'année de perception des revenus sélectionnée :

Impots.gouv.fr

PROFESSIONNELS

CONSULTER LE COMPTE

Accès au compte fiscal > Attestation de résidence fiscale

Attestation de résidence fiscale pour bénéficier des avantages d'une convention internationale - dernière mise à jour des données le 16/05/2012.

Ce menu permet la délivrance d'une attestation de résidence fiscale au bénéficiaire de revenus de source étrangère fiscalement domicilié en France.

- Pour bénéficier des avantages prévus par une convention fiscale internationale signée par l'État Français, le bénéficiaire de revenus de source étrangère doit certifier de sa qualité de résident fiscal français.
- L'attestation de résidence fiscale dématérialisée est délivrée sous format PDF avec possibilité d'enregistrement et d'impression.

Afin d'obtenir votre attestation de résidence fiscale, veuillez renseigner les informations suivantes :

Données obligatoires

Année de perception des revenus : 2012

État cosignataire de la convention fiscale : ETATS-UNIS

Données facultatives

Nature des revenus : Dividendes Intérêts Redevances

Société ou fonds d'investissement :

Nombre de porteurs de parts du fonds : 526

Pourcentage de porteurs de part résidents de France : 94 %

Annuler Valider

Un clic sur le bouton « valider » génère les contrôles qui permettent de délivrer ou non l'attestation de résidence fiscale.

La sélection du bouton « annuler » vous permet de revenir à l'écran d'accès à votre compte fiscal sans conservation des données que vous avez sélectionnées, saisies ou cochées.

Délivrance de l'attestation de résidence fiscale en ligne

Si les informations renseignées et celles détenues dans le Compte Fiscal des Professionnels sont cohérentes, la version français/anglais de l'attestation de résidence fiscale est générée automatiquement et s'affiche à l'écran. Elle atteste que l'entreprise réside en France au sens de la convention fiscale applicable entre la France et l'État cosignataire cité.



Il vous est conseillé de sauvegarder votre attestation de résidence fiscale pour l'imprimer autant que de besoin. Néanmoins, il vous est possible d'effectuer plusieurs demandes d'attestations de résidence fiscale en ligne pour une même année de perception des revenus.

Impression et sauvegarde de l'attestation de résidence fiscale

Pour sauvegarder et imprimer votre attestation, cliquez sur « imprimer » dans le bandeau supérieur de votre écran.



Les informations figurant sur l'attestation

L'attestation de résidence fiscale délivrée en ligne comporte les mêmes mentions que celles de l'imprimé n°730 délivré par la Direction des grandes entreprises (DGE). Il s'agit des éléments que vous avez sélectionnés, cochés ou saisis ainsi que des coordonnées de votre entreprise, de la date et du cachet du service qui gère votre dossier.

En outre, un numéro de délivrance unique permet d'authentifier votre attestation.

Modèle d'attestation de résidence fiscale délivrée en ligne

Destiné à l'administration fiscale étrangère <i>For use by the foreign tax authority</i>																							
ATTESTATION DE RESIDENCE FISCALE CERTIFICATE OF RESIDENCE FOR TAX PURPOSES																							
Numéro de délivrance Certificate number : 1376																							
Le service gestionnaire désigné ci-dessous certifie que : <i>The administrative service mentioned below certifies that</i>																							
DENOMINATION DE LA SOCIÉTÉ <i>Name of the company :</i> SAS XXXXXXXX																							
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE <i>Business activity :</i> Production de films pour le cinéma																							
ADRESSE DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT <i>Address of the main establishment :</i> 39 RUE DES XXXXXXXX 75020 PARIS																							
N° SIREN : XXXXXXXX																							
est résident de FRANCE <i>is a resident of FRANCE</i> au sens de la convention fiscale applicable entre la France et l'État ou le territoire suivant : <i>within the meaning of the tax treaty between France and the following State or Territory</i> EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE																							
pour l'année de perception des revenus : 2012 <i>for income received in (year)</i>																							
Date : le 16/05/2012																							
Service gestionnaire : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES PARIS 20E PERE-LACHAISE 6 RUE FAGANINI 75972 PARIS CEDEX 20 DU LUNDI AU VENDREDI 9H A 12H ET 13H A 16H OU SUR RDV 01 44 64 50 00 SIE PARIS-20E-PERE-LACHAISE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR																							
Les informations ci-dessous sont mentionnées à titre indicatif. Elles ne sont pas certifiées par cette attestation. <i>The following data is for information only and is not certified by this document</i>																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Nature des revenus perçus <i>Nature of income received</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dividendes <i>Dividends</i></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Intérêts <i>Interest</i></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Société ou fonds d'investissement <i>Investment company or fund</i></td> </tr> <tr> <td>Nombre de porteurs de parts du fonds <i>Number of unit holders or shareholder in fund</i></td> <td colspan="2"></td> <td>536</td> </tr> <tr> <td>Pourcentage de porteurs de parts résidents de France <i>Percentage of unit holders or shareholders who are residents of France</i></td> <td colspan="2"></td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table>				Nature des revenus perçus <i>Nature of income received</i>				Dividendes <i>Dividends</i>	<input type="checkbox"/>	Intérêts <i>Interest</i>	<input type="checkbox"/>	Société ou fonds d'investissement <i>Investment company or fund</i>				Nombre de porteurs de parts du fonds <i>Number of unit holders or shareholder in fund</i>			536	Pourcentage de porteurs de parts résidents de France <i>Percentage of unit holders or shareholders who are residents of France</i>			100 %
Nature des revenus perçus <i>Nature of income received</i>																							
Dividendes <i>Dividends</i>	<input type="checkbox"/>	Intérêts <i>Interest</i>	<input type="checkbox"/>																				
Société ou fonds d'investissement <i>Investment company or fund</i>																							
Nombre de porteurs de parts du fonds <i>Number of unit holders or shareholder in fund</i>			536																				
Pourcentage de porteurs de parts résidents de France <i>Percentage of unit holders or shareholders who are residents of France</i>			100 %																				
MINISTÈRE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT																							

L'absence de délivrance de l'attestation de résidence fiscale en ligne

Des incohérences avec les informations détenues dans le Compte Fiscal des Professionnels ont été détectées : l'attestation de résidence fiscale ne peut être délivrée en ligne.

Un message vous informe que le bouton « Modifier » situé en bas de l'écran vous permet de procéder à de nouvelles :

- sélections de l'année de perception des revenus ou de l'État cosignataire de la convention ;
- saisies des données relatives au fonds d'investissement ;
- sélections des cases affectées à la nature des revenus perçus.



Si après avoir corrigé les erreurs de sélection ou de saisie, vous ne pouvez toujours pas obtenir votre attestation de résidence fiscale en ligne, ce message vous invite à vous rapprocher de votre service gestionnaire.

Ce service vous indiquera les éventuels éléments à régulariser. Si les conditions sont remplies, il pourra vous délivrer une attestation de résidence fiscale en version papier.

Impots.gouv.fr

[PAGE PRÉCÉDENTE](#)
[PAGE SUIVANTE](#)
[VISITE GUIDÉE](#)
[IMPRIMER](#)
[AIDE](#)

PROFESSIONNELS

CONSULTER LE COMPTE

ET P OFFICE PUBL

SIREN ou IDSP : 352 896 393

Service gestionnaire : SERVICE IMPOTS DES

QUITTER

Accès au compte fiscal > Attestation de résidence fiscale

Attestation de résidence fiscale pour bénéficier des avantages d'une convention internationale - dernière mise à jour des données le 16/05/2012

Impossible de délivrer votre attestation de résidence fiscale

L'année sélectionnée ne permet pas la délivrance automatisée de l'attestation de résidence fiscale via le Compte fiscal des professionnels.

Vous pouvez procéder à une nouvelle sélection de l'année à l'aide du bouton « Modifier ».

Si la non délivrance de l'attestation persiste, vous êtes invité à vous rapprocher de votre service gestionnaire.

[X Abandonner](#) [> Modifier](#)

La sélection du bouton « Abandonner » vous permet de revenir à l'écran d'accès à votre compte fiscal sans conservation des données que vous avez sélectionnées, cochées ou saisies.